

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	20 février 2024
Délibération N°	02
Date de la convocation	9 février 2024
Objet	3.1 Caux - Chemin du Pistoulet - Acquisition auprès de la ville d'une partie de la parcelle A 0808 (remplace la délibération n°10 du 29/08/23)

L'an deux mille vingt-quatre le vingt février à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Administrateurs, et MMES Clémence ARTIERES, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA
Jérôme CAPDEVIELLE
Alain COMBES (démission)
Daniel ROBEQUAIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à Mme PESTEIL)
Christophe DESTAING (pouvoir à Mme ARTIERES)
Régine ILLAIRE (pouvoir à Mme PESTEIL)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
François VINCENT (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240220-20240220-02-DEV-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Objet : 3.1 - CAUX - Chemin du Pistoulet - acquisition auprès de la ville d'une partie de la parcelle A 0808 (remplace la délibération n°10 du 29 août 2023).

Le 20 février 2024,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la présente délibération qui remplace la délibération n°10 du 29 août 2023,

Considérant que la ville de CAUX propose de nous céder une partie de la parcelle A 0808 pour une superficie d'environ 2 368 m², parcelle sur laquelle nous allons réaliser une vingtaine de logements collectifs locatifs,

Considérant la délibération de la ville de CAUX, annexée à la présente délibération, qui stipule le prix de vente du terrain à un montant total de 185 000 € (hors champs de TVA), en lieu et place de 168 181.82 €HT indiqué dans la précédente délibération.

Etant également précisé que deux emprises d'environ 173 m² seront rétrocédées à la ville à l'euro symbolique dès l'achèvement du programme immobilier et correspondant à une future emprise piétonne et un futur chemin d'accès à un parc public. Un plan représentant ses surfaces est annexé aux présentes.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

De remplacer la délibération n°10 du 29 août 2023 par la présente pour les raisons évoquées ci-avant,

ARTICLE 2 :

D'acquérir auprès de la ville de CAUX une partie de la parcelle cadastrée A0808 sise chemin du Pistoulet pour une superficie d'environ 2 368 m² pour un montant de 185 000€ (hors champs de TVA) conformément à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat ci-joint annexée (la surface du terrain pourra varier dans la limite de 5% maximum).

CA du 20/02/2024
DEV & MOA - SL/CS

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240220-20240220-02-DEV-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024

AD

P. 117

ARTICLE 3 :

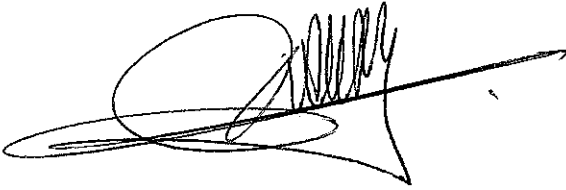
D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet, notamment la promesse de vente et l'acte de vent le réitérant, ainsi que les actes de rétrocessions susvisés entre Hérault Logement et la Commune de Caux.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'V' followed by a series of vertical, wavy lines, and a long horizontal stroke extending to the right.